



La Gazette de Champeaux

Bulletin municipal :

février 2021

Numéro 05

Le mot de Madame le Maire:



Bonjour à toutes et à tous,

Voilà 2021 déjà commencée.

J'ai souhaité ouvrir cette année par un événement heureux, partagé, festif... Quel défi au vu des circonstances ! Une envie, des échanges, des idées et hop ! Nous étions 12 élus et bénévoles à sillonner la commune pour transmettre nos vœux aux aînés et leur témoigner le souci que nous avons d'eux et de leur bien être... Des galettes, des bouteilles,... Il n'y a jamais eu autant de Rois et de Reines à Champeaux je crois !

Mais le plus beau des cadeaux fut leur surprise, leur sourire, leur accueil... Ce sont eux qui nous l'ont offert.

Relevons, tous ensemble, le défi de cette nouvelle année avec le sourire !

Merci à tous et Joyeuse Année 2021.

Sophie Julien Farcis
Maire de Champeaux

Synthèse du compte-rendu du conseil municipal du 3 février 2021 :

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 16 décembre 2020. Approuvé à l'unanimité.

I - VOTE DU HUIS CLOS.

Conformément à la loi, le conseil municipal peut se réunir en tout lieu sans public ou avec un nombre limité de personnes présentes. Le caractère public de la réunion est réputé satisfait lorsque les débats sont accessibles en direct au public de manière électronique, en cas d'impossibilité technique, le conseil municipal doit autoriser le huis clos. Approbation du conseil municipal à l'unanimité.

I bis- Madame Le Maire précise au conseil municipal, que suite à une demande de la trésorerie de Granville Terre et Mer concernant un rappel d'attribution de compensation de 2019, elle a pris un arrêté municipal pour un virement de crédit de 1547 € pris sur le chapitre des dépenses imprévues.

II - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2019 DU S.M.P.G.A. PAR MONSIEUR CEDRIC GODEFROY (DELEGUE).

A retenir :

3 systèmes de production et de gestion : Régie, Délégation de Service Public et Gérance.

A l'avenir, le système de gérance disparaîtrait en 2027.

Objectifs :

- diminuer les pertes de volumes. Actuellement perte de plus de 300 000 m³
- harmoniser les prix entre les communes selon des tranches pour les consommations
- harmoniser les coûts d'abonnements.

Le prix de l'abonnement pour Champeaux risque d'augmenter.

Ce rapport sera publié sur le site de la commune pour que les Champelais puisse en prendre connaissance . Un exemplaire sera également mis à disposition en mairie pour consultation papier.

adopté à l'unanimité

III - CONVENTION LYCEE NATURE DE COUTANCES

Présentation de la convention d'un partenariat pédagogique avec le Lycée Nature de Coutances.

Le projet concerne 12 élèves de BTS / 3 enseignants, qui se proposent dans le cadre de leur projet d'étude paysagère (sur un site littoral avec différents cadres légaux, Loi Littoral, site remarquable, Natura 2000...) de préparer un diagnostic sur la zone de stationnement du Sol Roc (avec propositions de solutions d'aménagement) qu'ils présenteront au conseil municipal en mai 2021 et une restitution de projet en février 2022.

La contrepartie pour la commune est de mettre à disposition les 3 gîtes communaux pendant 5 jours, sur la semaine du 12 au 16 avril 2021 pour un temps d'étude de terrain. La salle de convivialité sera mise à disposition comme salle de travail et les documents administratifs de la mairie (PLU, cartes,...) seront consultables.

Un contrat de location, même si c'est à titre gratuit, sera établi au regard des assurances. Madame le Maire précise que les garanties d'assurance sont présentes dans la convention.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

IV – ANNULATION DE CREANCES ASSAINISSEMENT.

La trésorerie d'Avranches a demandé une admission de non-valeur de 2 montants : 2€ et 28,80€.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

2 créances à éteindre :

Demande du tribunal de Grande Instance pour effacer une dette de 398,40€ liée à une facture d'assainissement pour une personne ayant un dossier de surendettement (cumul de plusieurs années de difficultés). Le conseil vote : 6 voix POUR; 4 voix ABSTENTIONS; La proposition est acceptée.

Demande d'annulation de créance pour régulariser une erreur de facture d'assainissement d'un montant de 622,31€ : la Mairie a facturé à une personne qui n'est pas raccordée au réseau collectif.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

V – PARTICIPATION AUX FRAIS DE CANTINES ET DE GARDERIES POUR L'ANNÉE 2021

Madame Le Maire propose d'harmoniser les tarifs pour l'ensemble des écoles dont dépendent les enfants Champelais et délibérer pour l'année 2021 :

Les élus s'interroge sur les modalités de paiement de ces participations pour 2021. La mairie se rapprochera des communes pour les mettre en place.

Pour les garderies du matin : participation à hauteur de 0,80€ /enfant/ matin.

Pour les garderies du soir : participation à hauteur de 1,30€ /enfant/ soir.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

Pour les cantines : participation à hauteur de 1,30€ /enfant/ repas.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

Les élus se posent la question de l'action du C.C.A.S. pour soutenir les familles en difficultés.

VI – QUESTIONS DIVERSES

Interrogation sur le panneau publicitaire en haut de la côte de Carolles, qui valorise plus Saint-Jean-Le-Thomas que Champeaux. Revoir avec la Région Normandie pour retravailler la signalisation. Il est évoqué la remise à jour de la signalisation : « site classé » vu avec l'inspecteur des sites et signalisation chemins pédestres avec Granville Terre et Mer.

Mr JOLLY fait part d'un interview TENDANCE OUEST auquel il a participé, avec l'office de tourisme de Granville Terre et Mer, pour faire la promotion des falaises de Champeaux.

L'objectif était de valoriser le « plus beau kilomètre de France ».

(<https://www.tendanceouest.com/actualite-376997-videos-revivez-vivement-le-week-end-en-direct-de-champeauxx.html>)

Il est signalé qu'un technicien fait des relevés sur la commune en ce moment pour l'installation de la fibre sur la commune avec une commercialisation prévue en 2023. Précision est faite que cette personne est véhiculée avec une clio blanche banalisée (à préciser aux Champelais).

Information au conseil de la tenue d'une réunion avec les services déchets de Granville Terre et Mer pour la mise à jour des fonctionnements et étudier des pistes d'amélioration, et qu'un projet vélo est en cours avec Granville Terre et Mer (Carolles, Jullouville, Saint Pair) d'une part et Sartilly d'autre part.

Tous à vélo !:

Le 14/12/20 à la maison départementale de Saint Lô, lors d'une réunion présidée par M. Jean Morin, vice-président aux infrastructures et à l'habitat du conseil départemental où nous étions représentés par 2 élus de Champeaux pour nous exposer un projet d'intérêt commun à toutes les communes du sud manche et proche du littoral.

Un projet de tracé « voie verte » de 12,600 Km allant de Saint-Pair sur mer à Champeaux, appelé plan vélo destiné à toute la population voulant se déplacer (loisirs, sportifs, travail ou autre) sans véhicules motorisés (à pied, vélo, familles avec enfants, appareils aussi divers qu'il en existe) avec des règles de respects de déplacement entre tous...).

J. Morin a rappelé que le projet administratif est complexe et que nous serons assistés par les techniciens du service départemental. Ce plan sera à minimum à 60% voir 80% par le département. Nous pourrions avoir rapidement environ 1km de mis en œuvre sur notre commune (la plus belle de France, 😊 !).

En effet, cette évolution vers cette « mobilité verte » est attendue par beaucoup avec une priorité : **La sécurité des usagers** ! L'état est force de proposition dans ce domaine.

Pour la suite du calendrier, tous seront avertis et informés des démarches entreprises dans les semaines et mois qui arrivent !

Les intérêts d'adhérer à ce projet est également économique pour notre survie et l'indépendance de nos petites communes !

Il est donc important de nous faire connaître et retenir les visiteurs dans nos commerces locaux.

Le mot du conseiller défense :

LE RECENSEMENT

Le recensement s'inscrit dans le cadre du parcours de la défense citoyenne. Il concerne les jeunes âgés de 16 ans.

Si vous êtes né Français, **vous devez vous faire recenser entre le jour de vos 16 ans et le dernier jour du 3e mois qui suit celui de votre anniversaire**

La démarche se fait à la mairie de la commune de votre domicile (ou de celle où est situé l'organisme auprès duquel vous avez fait élection de domicile).

Vous devez fournir les documents suivants :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide
- Livret de famille à jour

Faire votre recensement militaire vous permet :

- D'obtenir votre attestation de recensement. Ce document doit être présenté si vous voulez vous inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Baccalauréat, ...) ou un concours administratif en France.
- D'être convoqué pour participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Participer à la JDC (ou en être déclaré exempté), est indispensable pour s'inscrire à partir de 18 ans à un examen (BEP, Baccalauréat, ...), à un concours administratif ou à l'examen du permis de conduire en France. Cette obligation cesse à partir l'âge de 25 ans.
- D'être inscrit automatiquement sur les listes électorales par l'administration et de voter aux élections dès l'âge de 18 ans.

L'attestation de recensement vous sert à prouver que vous avez fait votre recensement militaire.

Délivrance de l'attestation

Votre recensement fait, vous obtenez votre *attestation de recensement*.

Si vous avez fait la démarche en ligne, il y a 2 possibilités :

- Votre attestation se trouve dans le porte-document de votre compte personnel. Il est alors possible de l'imprimer autant de fois que nécessaire.
- La mairie vous envoie votre attestation par courrier dans les 10 jours. Aucun duplicata n'est fourni.

Si vous avez fait la démarche sur place, la mairie vous remet votre attestation le jour même. Aucun duplicata ne vous est fourni.

A savoir : généralement, une brochure d'information sur le service national vous est également remise.

Après le recensement et aussi longtemps que vous n'avez pas 25 ans, vous devez informer votre centre du service national de tout changement de votre situation :

- Changement de domicile. Toute absence du domicile habituel pour une durée de plus de 4 mois doit également être signalée.
- Changement de situation familiale
- Changement de situation professionnelle

Bon à savoir :

La société SPIE mandatée par Manche numérique et Attitude Infra, va commencer, à partir de ce mois, à répertorier les constructions à raccorder à la **fibre optique** (comptage des boîtes aux lettres) et répertorier le génie civil existant sur le domaine public. La mairie sera aussi sollicitée pour indiquer les projets d'urbanisme à cinq ans. Le déploiement et la commercialisation est prévue **d'ici 2023** pour notre commune.

Fait divers :

Jeudi 14 janvier, un sanglier aventurier, se prenant certainement pour un viking, a tenté une traversée de la baie. Malheureusement pour lui, son histoire s'est arrêtée sur la plage au Sol Roc. Il a fini son épopée dans le coffre de l'équarisseur.

A noter, il n'a pas été retrouvé sur lui d'attestation de déplacement. A-t-il cherché à éviter un contrôle ?



Un peu d'histoire : (suite)

ARRIVÉE DES NORMANDS

Tandis qu'une autorité civile et religieuse, solide et bien hiérarchisée, s'instaure, les invasions normandes viennent tout remettre en cause. Les successeurs de Charlemagne sont incapables de s'opposer à la pénétration Nordique. En 867, Charles le Chauve cède le comté de Cotentin avec fisc, villae et abbayes, à l'exception de l'évêché, au chef breton Salomon; en échange de quoi celui-ci lui promet paix, fidélité et aide contre ses ennemis. L'Avranchin et par conséquent Champeaux passent sous sa protection qui fut effective et assura une réelle sécurité pendant quatre ans. Elle amena de nouvelles populations bretonnes et la région passa partiellement sous l'autorité des Seigneurs de Bretagne.

En 911, c'est la cession à Rollon de la Haute-Normandie, en 924 celle de Bayeux et du Mans, enfin en 933, le Normand Guillaume Longue épée reçoit la « terre des Bretons », c'est-à-dire le Cotentin et l'Avranchin, tombée en déshérence à la suite de la déconfiture du royaume Breton. C'est donc un acte administratif qui va réunir l'Avranchin au reste du domaine normand sans qu'il ait eu à subir les actes de piraterie et la conquête militaire.

Les ducs de Normandie devront faire preuve de patience et d'ingéniosité pour souder ensemble des territoires disparates et y créer la Conscience normande qui les unit encore aujourd'hui. En fait, cette partie, ne fut jamais zone de peuplement scandinave important.

Rien d'étonnant à ce que la toponymie de Champeaux soit pauvre en appellations scandinaves; tout au plus rencontre-t-on sur le cadastre des «Hogue, Hoguelle, Hougue» (ce nom est encore très employé dans la région où il désigne dans l'intérieur les hauteurs du terrain et sur le domaine maritime les petites bosses de sable formées par les vagues sur l'estran, les jours de grand vent). On trouve également à plusieurs exemplaires l'appellation «croute», généralement accolé à celui des propriétaires : «Croute-Gaston».

Les noms des plus anciennes familles ayant la même origine sont plus rares encore : Dodeman, Yger, Gane, qui entre dans le nom d'un bosquet : «la Gannerie»; mais l'existence de ces familles à Champeaux ne peut être affirmée qu'à partir de 1571. Dans les objets utilitaires citons : «les dzures», filets fixés pour la pêche de la crevette et du poisson plat dans toute la baie. Ces filets existent encore aujourd'hui sous le même nom et la même forme dans les pays nordiques.

La langue populaire, le «patois» que parlaient encore les vieux Champelais, malgré sa saveur est très éloigné des parlers du Coutançais et du Nord du département et a très peu emprunté aux langues scandinaves. En fait l'établissement des Normands à Champeaux ne paraît pas avoir apporté de bouleversement dans sa population et ses habitudes.

LA SUITE AU PROCHAIN NUMÉRO...

Contacts :

Mairie : 02 33 61 90 38

site web: www.champeaux50.com

Email: mairie-de-champeaux@wanadoo.fr

Facebook: www.facebook.com/Mairie-de-Champeaux-Manche/

Horaires d'accueil : Mardi de 14h à 16h et le Samedi de 10h à 12h

Accueil téléphonique le jeudi de 10h à 12h

ou sur rendez-vous hors permanence.

Directeur de rédaction S.JULIEN FARCIS

Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique